

**PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise audité :	AGINODE France	Date : 25/09/2023
Site de :	Fumay	Auditeur : Yannick PIED
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 42111907
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : Oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

**Synthèse du rapport d'audit - Pour accéder au rapport complet, contacter les représentant du site**

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	Site certifié ISO9001-2015 / ISO14001-2015
Taille des granules plastiques présents sur le site :	Taille granules de 1 à 3 mm

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable
1.2.	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.	Améliorable
2- PROCEDURES		
2.1.	Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont gérées et communiquées.	Améliorable
2.2.	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site	Conforme
2.3.	Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme
2.4.	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme
2.5.	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme
2.6.	Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Améliorable
2.7.	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyés régulièrement.	Conforme
2.8.	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme
2.9.	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme
3- FORMATION, SENSIBILISATION		
3.1.	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Améliorable
4 - CONTRÔLE INTERNE		
4.1.	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme

**Conclusions de l'audit :**

- Kit récupération déchets GPI process validé au moyen d'un chantier pilote, suivi de commande passée pour intégration de 20 "Zones propres".
- Engagement à mettre à jour le partie documentaire a fin septembre 2023
- Commande de filtre spécifique pour le point de rejet "Meuse" d'évacuation des eaux de la laveuse, (filtration perfectible, 3 mm pour 3 mm). En attente de réception

Equipements, installations et procédures sont adaptées. Ateliers visités propres et très bien tenus. Les zones extérieures ne sont pas polluées par les GPI.  
Réflexion en cours afin d'optimiser la filière déchets, valorisation, incinération, ou transformation sur site  
A date d'évaluation l'ensemble des déchets process, nettoyage trémières machines, granules colorants souillés, granules tombés au sol, est contenu et isolé. Les actions identifiées sont en cours de finalisation, (2 semaines) : 20 kits zones propres et documentation.  
Les pollutions résiduelles, purge autolaveuse, (balayages sans kit "zone propre"), sont minimalistes.  
Les dispositions définies seront rapidement effectives en totalité et leur efficacité à très court terme et déjà démontrable

AVIS FAVORABLE

supprimer la mention inutile



# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## AGINODE FRANCE SASU

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, FABRICATION, VENTE ET LIVRAISON DE SOLUTIONS DE CONNECTIVITE ET DE SERVICES DANS LES TELECOMMUNICATIONS ET LA TRANSMISSION DE DONNEES.  
*DESIGN, MANUFACTURING, SALES AND SUPPLY OF CONNECTIVITY SOLUTIONS AND SERVICES IN THE TELECOMMUNICATION AND DATA TRANSMISSION.*

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :  
**86 RUE J BAPTISTE CLEMENT FR-08170 FUMAY**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
**2023-09-25**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
**2023-11-14**

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champs et paramètres qui y sont indiqués. Elle est honorée et n'a pas, en aucun cas, été modifiée arbitrairement. Cette attestation représente une approbation conditionnelle et n'est pas une certification, une garantie ou une validation de la conformité ou conformité de la législation ou d'une réglementation relative par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la conformité ou non de la législation ou d'une réglementation relative par la législation ou d'une administration nationale ou internationale. L'organisme s'engage à ne faire référence aux membres de l'AFNOR Certification que dans le respect des principes de l'AFNOR et de garantir qu'aucun membre n'est autorisé à effectuer toute communication avec une certification de services ou un site au sein de celui de la communication. CERTI F 2109 - 11/2022

11 rue Francis de Pressensac - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 19 187 000 € - 479 079 002 RCS Boliogy - www.afnor.org



L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.